

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 113 (1968)  
**Heft:** 12

**Vereinsnachrichten:** Chronique "AVIA-DCA"

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Résumé*

Ce qui s'est passé a confirmé:

- qu'une armée indépendante disposant d'un équipement moderne et bien instruite constitue comme par le passé un atout; elle seule est à même de défendre efficacement un pays; si une telle armée fait défaut ou si elle ne peut pas être engagée, une occupation avec tout ce que cela implique ne peut pas être empêchée,
- que la résistance passive à elle seule comporte de grands risques; elle n'impressionne guère un adversaire résolu à tout; s'il s'y voit contraint, il imposera sa volonté par des déportations et d'autres représailles;
- étant donné la multiplicité des formes de conflit, il ne peut jamais s'agir de choisir une solution unique; au contraire, il s'agit
  - d'être d'une part militairement préparé,
  - et d'autre part de prévoir le pire, donc le moment où d'autres formes de résistance entrent en ligne de compte.

Mais, dans toutes les conjonctures, une chose reste décisive: la volonté de ne pas céder. Là où elle se manifeste, le petit Etat conserve sa chance aujourd'hui comme il la conservera demain.

Société d'études militaires  
Zurich, octobre 1968

---

*Chronique «A VIA-DCA»*

### **Le rapport d'arme des troupes d'aviation et de défense contre avions**

C'est en présence du Conseiller d'Etat Franz Jeger de Soleure, président de la conférence des directeurs militaires cantonaux, du colonel-divisionnaire Primault, des colonels-brigadiers Burkard, Meyer et Bachofner, que le colonel-commandant de corps Studer présenta son rapport devant plus de 800 officiers et SCF, le samedi 23 mars 1968 au Kursaal de Berne. Précisons que tous les participants assistaient volontairement à cette réunion.

Le commandant des troupes d'aviation et de défense contre avions avait décidé de nous donner des informations relatives à la réorganisation du service dont il a la charge. Vous en trouverez de larges extraits ci-après, à l'intention particulièrement des officiers romands qui furent empêchés de se rendre à Berne.

*Nécessité d'une réorganisation.* — Reconnue nécessaire depuis longtemps, la réorganisation des troupes d'aviation et de DCA a été rendue encore plus urgente à la suite de l'introduction des nouvelles armes. Il aura donc fallu plus de 20 ans, depuis le rapport sur le service actif du Général Guisan, pour réaliser ce qu'il jugeait déjà indispensable. A propos du chef de l'aviation et de la DCA le Général écrivait: « En effet, il contrôlait, pour ainsi dire, en sa seule personne, l'activité du chef d'arme par celle du commandant, et inversement. Cette solution aurait pu se défendre à la rigueur s'il avait été subordonné à un commandant en chef, à un "ministre de l'air", ou contrôlé par une "commission de la défense aérienne"; mais, en fait, elle l'abandonnait à sa propre justice en même temps qu'elle plaçait sur ses épaules une charge écrasante. »

Le commandant de corps Studer se demande si les charges d'aujourd'hui sont devenues plus légères et il en doute fort!

*Etat actuel.* — L'organisation ne subit pas de modifications entre la fin du service actif et le 31 janvier 1968: commandant et chef d'arme n'ont été qu'une seule et même personne; il avait sous ses ordres 18 corps de troupe et sections administratives, alors qu'un principe d'organisation éprouvé veut qu'un chef n'ait pas plus de 5-7 subordonnés directs.

Et le commandant des troupes d'aviation et de DCA était encore membre de la commission de défense nationale militaire (ex-CDN), « à part entière » depuis l'OT 61.

#### *Lignes directrices de la réorganisation*

1. Séparation du commandement et du *Service*.
2. Séparation du *Service* et de la direction des aérodromes militaires (DAM), devenue actuellement le Service des aérodromes militaires (SAM).
3. Planification à l'échelon supérieur.
4. Coordination de l'instruction, de l'engagement, du soutien et de l'instruction aux échelons supérieurs.
5. Transition simplifiée de la période de paix à celle de mobilisation.
6. Allégement des tâches du commandant des troupes d'aviation et de défense contre avions.

#### *Les lignes directrices en détail*

*Création d'un Service.* — La partie administrative doit être confiée à un *Service*, à l'instar de ce qui existe déjà pour l'infanterie, l'artillerie, etc. Les cours et écoles des trp av et DCA sont aussi nombreux et importants, voire davantage même, que ceux des TML, de l'artillerie,

des troupes du génie et des troupes de transmission. A cela s'ajoute une spécialisation très poussée dans les catégories inférieures de l'aviation, du personnel au sol, des trp de DCA, qu'il s'agisse des engins guidés ou des canons, des écoles de renseignement d'aviation. Ce Service doit être soumis à un chef d'arme, comme tous les autres Services.

*Conduite et engagement.* — Le cdt trp av et DCA dispose d'un chef pour la conduite et l'engagement qui assure une coordination permanente des différents moyens. Il est aussi le remplaçant du commandant.

*Séparation du Service et du SAM.* — L'importance du Service des aérodromes militaires n'a cessé de croître au cours des dernières années. Il est responsable de l'entretien et de la préparation des avions au combat, des cavernes, pistes, engins guidés, installations de transmission, donc aussi du nouveau système FLORIDA. Son personnel nombreux et l'importance de son budget rendaient cette solution logique.

*Le chef EM.* — Ses fonctions s'étendent à l'ensemble des troupes d'aviation et de défense contre avions, au Service de l'aviation et DCA, au Service des aérodromes, à l'engagement et à la conduite.

*Planification.* — Chaque Service étudie sa propre organisation, ses besoins en personnel et matériel; la coordination est faite par la section planification de l'EM du groupement pour les services EMG. On peut facilement imaginer que les problèmes de l'aviation et DCA ne sont pas aisés à résoudre. Le développement technique de cette arme est si rapide et controversé, qu'il ne peut pas être comparé à celui d'autres armes.

Le chef du Service a été déchargé de la planification à long terme qui est subordonnée directement au cdt av et DCA. Dans le catalogue très riche de cette planification, on trouve l'acquisition de nouveaux avions au premier plan des problèmes; il faut environ une année pour recueillir les informations nécessaires, que ce soit au pays ou à l'étranger. Chaque entreprise mettant en évidence les réussites de sa production, ces indications ne sont pas toujours directement comparables aux indications d'autres firmes.

Un autre problème est celui du char de DCA. Le choix devra se faire entre un char de DCA tout temps, ou un char de DCA « beau temps » seulement.

Le cdt av et DCA espère que l'on pourra passer commande de deux nouvelles escadrilles d'hélicoptères, dans le cadre du prochain message sur l'armement.

Enfin le remplacement des anciens canons de DCA 34 mm est en cours de discussion. (Au moment où ces lignes paraîtront, la décision de les retirer du service aura été prise; de nombreux officiers pourront ainsi dire adieu à un vieux et fidèle serviteur de cette arme).

*Renseignements et documentation.* — Toute planification est basée sur une documentation et des renseignements. La section de renseignements et de documentation étudie le développement technique de l'étranger dans le domaine de l'aviation et de la défense contre avions et s'efforce d'en tirer une image de la situation aérienne. L'exploitation des renseignements recueillis permet de publier des informations quotidiennes, ou donne lieu à des études plus poussées.

*Service d'information.* — Dans le cadre du DMF, chaque service doit désigner un bureau de coordination pour l'information. Son rôle est d'orienter le public, par l'intermédiaire du DMF, au sujet des problèmes importants concernant les troupes d'aviation et de défense contre avions, que ce soit par la presse, la radio ou la télévision. Il a aussi le devoir de prendre position au sujet de certains sujets soulevés par la presse ou la radio.

*La commission de DCA et le groupe de travail pour l'acquisition d'avions.* — La commission de DCA ,qui existe depuis de nombreuses années, est chargée de conseiller le cdt av et DCA au sujet des problèmes relatifs à la défense antiaérienne. Une commission identique a été formée il y a deux ans, pour étudier les questions relatives au matériel volant.

Ces deux commissions se composent exclusivement d'officiers de milice qui, par leur expérience du commandement ou par leur position civile, assurent une liaison heureuse entre les aspects militaires et industriels, économiques et financiers aussi.

La planification interne du cdmt des trp av et DCA, comme aussi le travail de ces deux commissions, doivent alléger la tâche du cdt av et DCA en le mettant en mesure d'apprécier objectivement les données d'un problème.

*En résumé* l'organisation entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1968 est une solution idéale puisque la planification, l'instruction, la conduite et l'engagement, ainsi que le soutien, sont placés sous les ordres du même chef.

*Du temps de paix à celui de la mobilisation.* — Il faut souligner le fait qu'aucun changement de personnes n'interviendra au moment d'une mobilisation. Il ne doit pas y avoir de frictions dans la phase critique du passage d'une période à l'autre.

La nouvelle organisation garantit ce principe. Le jour de la mobilisation, le cdt et son chef EM, avec une petite équipe de cdmt, passent sous les ordres du commandant en chef. Il est très important, et le dernier service actif l'a clairement démontré, qu'une collaboration très étroite s'établisse entre le cdt en chef et le cdt av et DCA. Avoir un remplaçant auprès du général ne serait pas une solution satis-

faisante; ou ce remplaçant n'a pas de compétences, et alors il ne sert à rien, ou, s'il en a, des frictions ou des divergences de vue pourraient survenir entre lui et le cdt av et DCA.

En cas de mobilisation, le Service passe au groupement de l'instruction, comme les autres Services. Il appartient en effet au commandant en chef de décider dans quelle mesure les écoles doivent poursuivre leur activité, ou si de nouvelles écoles doivent être prévues. Si le service de neutralité armée se prolonge, le Service reviendra sous le cmdt des trp av et DCA, comme en temps de paix.

Comme aucun changement de personne ou d'organisation n'a lieu, le chef pour la conduite et l'engagement — qui est remplaçant du cdt av et DCA — peut exercer ses fonctions immédiatement.

Un « message » déposé récemment demande que le Service des aérodromes militaires soit organisé en un parc, à l'instar de la militarisation des PTT et des CFF. La militarisation du SAM nous permet d'envisager le passage au service actif de l'organisation actuelle de paix, sans que des modifications de personnel interviennent.

*Allégement des tâches du commandant.* — La réorganisation des troupes d'aviation et de défense contre avions devrait permettre au cdt de se pencher sur les problèmes vitaux concernant ses troupes, mais en particulier sur les questions de planification pour l'avenir. Il ne faut toutefois pas se faire trop d'illusions, car l'agenda est copieusement garni d'engagements pour le train-train journalier: rapports, séances de commission, etc.

*Position des troupes de l'aviation et de la défense contre avions dans le cadre du DMF.* — La réorganisation du DMF, le 1<sup>er</sup> février 1968, a provoqué la subordination de certains Services au groupement de l'instruction; d'autres, qui s'occupent de la préparation à la guerre, ont été subordonnés au chef de l'EMG. Les cdt CA 1-4 disposent uniquement de leurs troupes.

Le cmdt trp av et DCA a une position exceptionnelle, car il a sous ses ordres un Service — instance administrative —, des troupes et des organes de soutien. L'état-major de direction, sous la présidence du chef du département militaire, comprend le chef de l'EMG, le chef de l'instruction, le chef de l'armement et le directeur de l'administration militaire; toutefois les questions relatives aux troupes d'aviation et de DCA sont exposées par le cdt av et DCA, qui est convoqué chaque fois que ces problèmes viennent en discussion.

Le colonel-commandant de corps Studer conclut son exposé en disant qu'il est convaincu que, 20 ans après le rapport du Général, les troupes d'aviation et de défense contre avions ont trouvé l'organisation qui correspond à leur mission et à leur existence. Soyons

toutefois conscients, dit-il, du fait que ces mesures ne sont qu'une base, et que l'activité des hommes dans cette organisation est déterminante.

#### *Le service de l'aviation et de la DCA*

Le colonnel-divisionnaire Ernst Wetter, nouveau chef d'arme, donna ensuite des indications sur l'étendue de l'activité de son Service. Il s'occupe des questions techniques, matérielles, personnelles et budgétaires, et dirige l'instruction dans les écoles de recrues et de cadres en collaboration avec le corps des instructeurs et l'escadre de surveillance.

L'institut médical d'aviation est également sous les ordres du Service av et DCA; il a la responsabilité de contrôler et d'examiner médicalement tous les candidats pilotes, de même qu'il contrôle périodiquement nos pilotes militaires. En 1967, par exemple, des 1623 candidats examinés, seuls 424 furent reconnus aptes à suivre les cours préparatoires de l'Aéro-club suisse. Le chef d'arme souligna une fois encore le *manque chronique d'instructeurs*, ainsi que celui d'officiers *romands et tessinois*. Ce manque de cadres se manifeste aussi parmi les sous-officiers supérieurs et les caporaux.

#### *Le service des aérodromes militaires (SAM)*

Il appartenait ensuite au colonel-brigadier Fritz Gerber de décrire les multiples activités d'un service dont le personnel fait preuve d'une conscience professionnelle à laquelle il convient de rendre hommage. Ce ne sont pas moins de 850 appareils de tous types que le SAM entretient et prépare au vol, auxquels il faut ajouter:

- les engins guidés et leurs positions, leurs installations radars, les calculateurs, lanceurs et les sources d'énergie,
- la totalité des installations du système FLORIDA.

Le SAM s'occupe encore de l'acquisition et de l'entretien du matériel de corps et d'exploitation; il met en œuvre de nombreux ateliers avec des installations d'essais ou de réparations et administre un parc important de véhicules spéciaux, ainsi que le matériel technique d'instruction.

#### *Conduite et engagement*

Pour terminer cette série d'exposés qui componaient le programme du « rapport d'arme 1968 », le colonel Kurt Bolliger présenta les buts essentiels de l'instruction des EM et unités en 1968. Il recommanda à chacun d'être attentif à l'entretien du matériel, ainsi qu'à tous les problèmes que pose journallement le « soutien ».

Et ce fut par le traditionnel repas en commun que prit fin ce « rapport d'arme 1968 ».

Plt E. MÉTRAUX

### **Assemblée générale de l'AVIA-DCA suisse**

12 octobre 1968, 1500, un soleil radieux, une température clémene, Berne est parée pour accueillir les nombreux participants à cette assemblée générale. C'est vers le Rathaus que se dirigent les officiers de DCA venus de toute la Suisse. Ce bâtiment imposant, construit pour défier les siècles, respire la solidité et ne manque pas d'une certaine noblesse.

Dans la salle du Grand Conseil, le major A. Juker, président central, ouvre les débats. L'assemblée est saluée par M. Dewet Buri, conseiller d'Etat et directeur militaire du canton de Berne, qui s'exprime en allemand, puis en français.

Les différents points de l'ordre du jour sont traités avec célérité; l'un d'eux mérite toutefois une mention spéciale. Il s'agit de la nomination au titre de membre d'honneur du colonel Robert Nyffeler; si la jeune génération des officiers de DCA n'a pas eu l'honneur de connaître cet officier, les anciens se souviennent sans doute qu'il fut président de la section de Berne de l'AVIA-DCA et président central de l'AVIA-DCA à un moment où cette société était sur le point de sombrer. Malheureusement, le récipiendaire était en séjour à l'étranger ce jour-là, de telle sorte qu'il n'a pas été fêté comme il se devait.

Les opérations statutaires terminées, le major Juker donna la parole au conférencier du jour, le colonel F. Seethaler, qui venait d'être promu colonel-brigadier, commandant des écoles centrales. Il nous a parlé du nouveau règlement consacré à la conduite des troupes. Réduit de moitié environ, enrichi des expériences faites depuis l'introduction du règlement précédent, il entrera en vigueur au début de l'an prochain. L'économie des forces, le maintien de l'esprit combatif, les nuances que la langue allemande peut faire entre les termes de « Verteidigung » et « Abwehr », etc., sont quelques-uns des nombreux points traités par le conférencier. Cet exposé mit un point final à la partie officielle de l'assemblée générale 1968.

AVIA-DCA romande